

Image not found or type unknown



Rupture contrat de travail militaire

Par **poussi**, le **23/09/2009** à **16:16**

Bonjour,
Mon fiancé qui était militaire depuis 10 ans et devait finir son contrat en février 2009, a cassé son contrat en octobre 2008 suite à une réussite à un concours pour passer civil dans la défense.
Il y a deux jours, nous recevons une injonction de payer la prime d'engagement sinon poursuites judiciaires.
Merci de bien vouloir me donner des informations si nous sommes dans le droit de ne pas payer.